

**BLIDA/SUITE AU BLOCAGE DE LA
ROUTE DE OUED-EL-ALLEUG APRÈS
LA MORT D'UN ENFANT DE DEUX ANS**

**Onze personnes
placées sous mandat
de dépôt**

Onze personnes parmi les manifestants qui ont bloqué, dimanche dernier, la RN4, axe routier situé entre Oued-El-Alleug et Mouzaïa dans la wilaya de Blida, viennent d'être placées sous mandat de dépôt par le parquet du tribunal d'El Affrouq qui a retenu contre elles le grief de manifestation sans armes.

Rappelons que ce jour, un enfant de deux ans a été emporté par les eaux d'un affluent de l'oued de la Chiffa dans lequel déversaient les eaux usées et qui traversait le lieu dit les Cinq Palmiers dans la localité de Guergour, commune de Oued-El-Alleug. L'enfant repêché vivant, a rendu l'âme lors de son transfert vers l'hôpital.

Les habitants de Guergour, excédés par l'indifférence affichée à leur égard, ont bloqué la route pendant deux heures pour manifester leur courroux d'autant qu'ils avaient demandé à ce qu'une solution soit trouvée à ce cours d'eau qui constitue un danger pour les maisons qui se trouvent le long de son rivage.

Les onze mis en cause seront jugés lundi prochain.
M. B.

**SALON INTERNATIONAL
DU MEDICAMENT ET DE
L'EQUIPEMENT MEDICAL**

**Les Français
en force**

Du 24 au 27 avril prochain, se tiendra la dixième édition du Salon international du médicament et de l'équipement médical (Simem) au pavillon central de la Safex sous le patronage du ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière. Une édition qui verra la participation de 145 exposants dont 45 étrangers et 36 nouveaux.

« Cette édition est importante et particulière du fait que le nombre de fabricants d'équipement médical est en hausse », a indiqué, hier, lors d'une conférence de presse, Imen Bacha, directrice de Com event, organisatrice de ce salon. Au fait, les importateurs représentaient quasiment plus de la moitié des exposants.

Pour cette dixième édition, la surface d'exposition est en augmentation de plus de 12%.

Parmi les exposants, souligne la conférencière, on retrouvera la majorité de participants habituels et en particulier le pavillon officiel français avec une quarantaine de participants mais aussi pour la première fois des exposants en provenance de Tunisie, de Turquie et d'Allemagne.

« Les équipements médicochirurgicaux continuent de représenter la plus grande partie de l'exposition avec 25% de participants, suivis par les équipements et produits de laboratoires puis viennent le matériel et l'équipement dentaire, les produits pharmaceutiques et le consommable médicochirurgical, l'imagerie médicale, l'ingénierie hospitalière et le traitement de l'air et de l'eau, le matériel de rééducation, l'équipement ophtalmologique et divers services pour la santé », a souligné la directrice de Com event. Cette dernière estime que le Simem reste ainsi « le carrefour privilégié de tous les professionnels de la santé en Algérie ».

« Avec 200 cliniques privées et l'augmentation des structures de santé privées, le marché algérien est très important. D'où cet intérêt constant », a souligné Chaouch Mustapha, conseiller de Com event. Imen Bacha relèvera, pour sa part, la signature de contrats et d'accords durant les précédentes éditions.

Preuve en est, selon elle, qu'on retrouve des exposants français dans les catalogues 2004-2005 qui ont eu aujourd'hui des représentants de droit algérien. « Et ces derniers participent au salon », a-t-elle noté.

D'après les estimations présentées, ils seront cette année plus de 12 000 praticiens, cadres et techniciens de la santé à venir rencontrer près de 600 experts et technico-commerciaux venus leur présenter les derniers équipements et produits de leur fabrication et répondre en direct à leurs questions.

M. O.

**PROCES EN APPEL DE L'AFFAIRE DES FAUX
BONS DE CAISSE D'EL KHALIFA BANK**

**Quatre ans de prison ferme
requis contre Lamali Abdelaziz**

Après trois renvois, le procès en appel de l'affaire dite des faux bons de caisse d'El Khalifa Bank a, finalement, eu lieu mardi dernier à la cour de Blida et ne s'est terminée qu'à 20h.

Le principal accusé, Lamali Abdelaziz, devenu célèbre depuis le scandale de l'importation de quarante containers du whisky frelaté, a répondu devant le juge, des chefs d'inculpation d'escroquerie et de faux et usage de faux suite, rappelons-le, à une plainte déposée en 2002 par son associé Medrar Karim qui lui a exigé un dédommagement de 36 milliards de centimes.

Le deuxième prévenu, Mi. Omar, ex-chef de l'agence El Khalifa Bank à Chéraga où a eu lieu l'opération de mouvements de fonds a, quant à lui, expliqué les transactions commerciales opérées par Lamali et plus particulièrement les lettres de change.

Aussi, ce dernier, condamné à dix ans de prison dans l'affaire de la caisse principale d'El Khalifa Bank et relaxé dans cette affaire lors de son jugement en première instance, a tenté de se défendre en avançant qu'il ignorait totalement que les bons de caisses étaient entachés de faux et qu'il était exigé d'apposer des signatures conjointes, à savoir celles de Medrar et de Lamali sur le chèque de 170 millions de dinars



remis par ce dernier.

Toutefois, selon les avocats de la partie civile, l'existence d'un document remis par la direction générale d'El Khalifa Bank en date du 21 mai 2003 mentionne l'exigence des signatures conjointes des deux associés. Mieux, celle-ci ordonne, insistent les avocats, qu'aucune opération bancaire ne doit passer en l'absence de l'une des signatures.

Dans leurs plaidoiries, les défenseurs de Medrar précisent que "l'expertise graphologique effectuée par la police scientifique sur les signatures contenues sur le chèque avec lequel Lamali a fait sortir de la douane des chalets importés d'Europe était celle de ce dernier et non celle de Medrar".

Les robes noires vont jusqu'à qualifier cette opération de blanchiment d'argent, déplorant par là même que leur client soit

fortement taxé par les impôts pour une opération qu'il n'a pas faite. "Il est regrettable de voir mon mandant passer quatre mois de détention provisoire pour fuite fiscale mais, heureusement, mis en liberté par la chambre d'accusation qui a compris que Medrar n'était en réalité que le dindon de la farce", dira Me Ksentini.

Dans son réquisitoire, le procureur général énonce sa demande des peines et requiert quatre ans de prison ferme contre Lamali Abdelaziz et deux ans contre Mir Omar. Pour lui la victime, c'est l'Etat.

La défense des prévenus Lamali et Mir, assurée par Mes Deghrouche, Benakki et Sellini, axera sa plaidoirie sur l'inexistence de preuves, arguant que l'expertise a été réalisée pour une autre affaire que celle en cours, déplorant ainsi la condamnation par défaut en première instan-

ce de leur client Lamali alors qu'il était hospitalisé.

"En aucun cas mon mandant n'était en fuite. Lors de son jugement, il était à l'hôpital et j'ai versé la justification dans le dossier", soutiendra Me Benakki qui ajoutera qu'il y a eu "deux désistements de plainte de la part de Medrar qui a promis de rembourser Lamali alors que ce dernier n'a reçu aucun sou mais contre toute attente notre adversaire est revenu à la charge quelque temps après".

L'affaire a été mise en délibéré et le verdict sera connu le 8 mai prochain.

Il y a lieu de signaler que Achour Abderrahmane, l'extradé du Maroc dans l'affaire de la BNA, a comparu en tant que témoin au même titre que Nekkache Hamou, l'ex-directeur général adjoint d'El Khalifa Bank.

M. B.

**SECURITE DES RESEAUX
DE LA TELECOMMUNICATION GOUVERNEMENTALE**

**Ouverture
d'un séminaire-débat**

Dans le cadre du développement des nouvelles technologies de l'information pour les besoins de la sécurité publique, le ministère de la Poste et des Technologies de l'information et de la communication a organisé, en collaboration avec l'équipementier Ericsson, une conférence autour de ce thème.

Président l'ouverture de des travaux, M. Boudjemaâ Haïchour a commencé par saluer l'opérateur pour son soutien dans l'opération de construction du réseau

national de télécommunications. Le ministre des TIC a notamment mis l'accent sur l'importance de la sécurisation de la communication gouvernementale, ainsi que son réseau domestique et les solutions de sécurité qui l'accompagnent.

Le ministre a aussi rappelé la volonté du chef de l'Etat à donner de l'essor à ce secteur vital. A ce propos, l'accent a été mis sur la nécessité de développer un service moderne qui répond aux besoins des institutions spécialisées.

Au sujet de l'avancée

des TIC en Algérie, Boudjemaâ Haïchour s'est dit fier du saut qualitatif de l'Algérie pour ne citer que le passage du réseau de

la fibre optique à 48 000 kilomètres alors qu'il était à 6500 il y a quelques années seulement.

M. N.

**NEDJMA
Les textos à 1 DA**

Nedjma lance les SMS à 1 DA pour les abonnés de la carte Nedjma Plus et la solution La 55. Ces SMS, qui sont valables pour tous les abonnés de l'opérateur, s'inscrivent sur une période comprise entre le 18 avril et le 7 juin prochain.

A noter que cette promotion vient ponctuer une autre qui applique un tarif de 4 DA les 30 secondes vers tous les réseaux.

M. N.